



Exigences prudentielles de publication

Selon la «Circ.-FINMA 16/1
Publication – banques»

Situation au 31.12.2020
Version 1.0 du 19.04.2021



**Banque Cantonale
du Valais**
www.bcvs.ch

La confiance rapproche

Table des matières

Page

Généralités

KM1	Chiffres-clés essentiels réglementaires	4
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	5
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	6

Fonds propres réglementaires

CC1	Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	7
CC2	Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	10
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC	12

Ratio de levier

LR1	Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	13
-----	---	----

Risque de liquidité

LIQA	Liquidités: gestion du risque de liquidité	14
LIQ1	Liquidités: informations relatives au ratio de liquidités (LCR)	15

Risque de crédit - Approche IRB (International Ratings-Based Approach)

CRA	Risque de crédit: informations générales	17
CR1	Risques de crédit: qualité de crédit des actifs	18
CR2	Risque de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	18
CRB	Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	19
CRC	Risque de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	22
CR3	Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque	23
CRD	Risque de crédit: indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	23
CR4	Risque de crédit: expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	23
CR5	Risque de crédit: positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard	24
CRE	IRB: indications relatives aux modèles	24

	Page
Risque de crédit de contrepartie	
CCRA Risque de crédit de contrepartie: indications générales	25
Titrisations	
SECA Titrisations: indications générales relatives aux positions de titrisation	25
Risques de marché	
MRA Risques de marché: indications générales	25
MR1 Risques de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	26
MRB Risques de marché: indications en cas d'utilisation de l'approche des modèles	26
Risque de taux	
IRRBBA Risque de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque	27
IRRBBA1 Risque de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux	30
IRRB1 Risque de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement	31
Rémunérations	
REMA Rémunérations: politiques	32
Risques opérationnels	
ORA Risques opérationnels: indications générales	32

Dans cette publication, les lignes qui ne sont pas pertinentes ne sont pas renseignées.

TABLEAU KM1

Chiffres-clés essentiels réglementaires

		a	b	c	d	e
en milliers de francs		31.12.2020	30.09.2020	30.06.2020	31.03.2020	31.12.2019
Fonds propres pris en compte						
1	Fonds propres de base durs (CET1)	1'332'903	-	1'365'867	-	1'364'959
2	Fonds propres de base (T1)	1'332'903	-	1'365'867	-	1'364'959
3	Fonds propres totaux	1'395'192	-	1'365'867	-	1'364'959
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)						
4	RWA	7'994'263	-	7'776'133	-	7'440'808
4a	Exigences minimales de fonds propres	639'541	-	622'091	-	595'265
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)						
5	Ratio CET1 (%)	16,7%	-	17,6%	-	18,3%
6	Ratio de fonds propres de base (%)	16,7%	-	17,6%	-	18,3%
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	17,5%	-	17,6%	-	18,3%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)						
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (%)	2,5%	-	2,5%	-	2,5%
9	Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,5%	-	2,5%	-	2,5%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	9,5%	-	9,6%	-	10,3%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)						
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4,0%	-	4,0%	-	4,0%
12b	Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	0,0%	-	0,0%	-	0,9%
12c	Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,8%	-	7,8%	-	8,7%
12d	Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,6%	-	9,6%	-	10,5%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,0%	-	12,0%	-	12,9%
Ratio de levier Bâle III (1)						
13	Engagement global	17'231'876	-	17'072'118	-	17'011'793
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7,7%	-	8,0%	-	8,0%
Ratio de liquidités (LCR) (2)						
15	Numérateur du LCR : Somme des actifs liquides de haute qualité	3'111'046	3'191'528	3'134'778	2'592'096	2'518'290
16	Dénominateur du LCR : Somme nette des sorties de trésorerie	2'249'946	2'439'514	2'529'179	1'975'834	2'065'681
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	138,3%	130,8%	123,9%	131,2%	121,9%
Ratio de financement (NSFR) (3)						
18	Refinancement disponible stable	n/a	-	n/a	-	n/a
19	Refinancement stable nécessaire	n/a	-	n/a	-	n/a
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	n/a	-	n/a	-	n/a

(1) En conformité avec la Communication FINMA sur la surveillance 02/20 du 31 mars 2020 – Assouplissements temporaires pour les banques suite à la crise engendrée par le COVID-19 – les avoirs auprès de banques centrales selon les Cm 5 et 7 de la Circ.-FINMA 20/1 « Comptabilité – banques » ont été exclus du calcul de ratio de levier aux 30 juin et 31 décembre 2020.

(2) Valeurs mensuelles moyennes de chaque trimestre.

(3) Ces lignes ne devront être publiés qu'après l'entrée en vigueur de la réglementation relative au NSFR.

Approche de la banque en matière de gestion des risques

La Banque est exposée aux risques suivants: les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de compliance. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque.

Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. A cet effet, la Banque pratique des tests de résistance sur des domaines clés tels que son portefeuille de crédits hypothécaire, son exposition au risque de taux et ses liquidités.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants:

- une politique de risque et principes de gestion des risques s'étendant à tous les secteurs d'activité;
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques;
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration fixe la politique de risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique de risque. Il s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité stratégique et des risques dont les principales missions sont présentées en page 67 du rapport de gestion 2020 (disponible à l'adresse: www.bcvs.ch/la-bcvs/publications-medias/publications/toutes-les-publications). Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2020.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des Comités permanents dont les missions principales sont présentées en page 71 du rapport de gestion 2020 (disponible à l'adresse: www.bcvs.ch/la-bcvs/publications-medias/publications/toutes-les-publications).

Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables.

La fonction de contrôle des risques, indépendante des activités bancaires, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapports sur des positions-risque.

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Une attention particulière est donnée à la mise en œuvre des exigences concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des dispositions en matière d'activité transfrontière (crossborder).

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire.

Le Conseil d'administration reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel sur les risques. Le reporting interne garantit une information appropriée.

TABLEAU OV1

Aperçu des positions pondérées par le risque

	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
en milliers de francs	31.12.2020	30.06.2020	31.12.2020
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	7'330'283	7'127'445	586'423
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	7'330'283	7'127'445	586'423
3 Dont déterminé par l'approche F-IRB	n/a	n/a	n/a
4 Dont déterminé par l'approche <i>supervisory slotting</i>	n/a	n/a	n/a
5 Dont déterminé par l'approche A-IRB	n/a	n/a	n/a
6 Risque de crédit de contrepartie CCR	45'417	23'708	3'633
7 Dont déterminé par l'approche standard (AS-CCR)	45'417	23'708	3'633
7a Dont déterminé par l'approche standard simplifiée (ASS-CCR)	n/a	n/a	n/a
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	n/a	n/a	n/a
8 Dont déterminé par un modèle (IMM ou méthode des modèles EPE)	n/a	n/a	n/a
9 Dont déterminé par une autre approche (CCR)	n/a	n/a	n/a
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	24'675	24'682	1'974
11 Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché	n/a	n/a	n/a
12 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche <i>look-through</i>	n/a	n/a	n/a
13 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche <i>mandate-based</i>	8'866	3'093	709
14 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche <i>fall-back</i>	n/a	3'401	n/a
14a Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée	136'444	146'168	10'916
15 Risque de règlement	n/a	n/a	n/a
16 Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque	n/a	n/a	n/a
17 Dont soumis à l'approche Internal Ratings-Based Approach (SEC-IRBA)	n/a	n/a	n/a
18 Dont soumises à l'approche external ratings-based approach (SEC-ERBA), y c. <i>internal assessment approach (IAA)</i>	n/a	n/a	n/a
19 Dont soumis à l'approche standard (SEC-SA)	n/a	n/a	n/a
20 Risque de marché	2'580	1'602	206
21 Dont déterminé selon l'approche standard	2'580	1'602	206
22 Dont déterminé par l'approche des modèles (IMA)	n/a	n/a	n/a
23 Exigences de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négoce et le portefeuille de banque	n/a	n/a	n/a
24 Risque opérationnel	438'623	438'659	35'090
25 Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	7'375	7'375	590
26 Ajustements pour le «plancher» (<i>floor</i>)	n/a	n/a	n/a
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)	7'994'263	7'776'133	639'541

TABLEAU CC1

Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte

en milliers de francs		a	b
		Montants	Références
Fonds propres de base durs (CET1)			
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	158'000	A
2	Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	1'037'936	B
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change et autres réserves	145'319	C
4	Capital émis et libéré, reconnu transitoirement (<i>phase out</i>)		
5	Intérêts minoritaires éligibles en tant que CET1		
6	= Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	1'341'255	
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base durs			
7	Ajustements de valeur prudentiels		
8	<i>Goodwill</i> (net des impôts latents comptabilisés)		
9	Autres valeurs immatérielles (net des impôts latents comptabilisés), sans les droits de gestion hypothécaire (<i>mortgage servicing rights, MSR</i>)		
10	Créances fiscales latentes, dépendantes de revenus futurs		
11	Réserves découlant de <i>cash flow hedges</i> (-/+)		
12	<i>Shortfall IRB</i> (écart entre pertes attendues et les corrections de valeur)		
13	Produits de cessions de créances en relation avec des opérations de titrisation		
14	Gains (pertes) provenant de la propre solvabilité		
15	Créances envers des fonds de pension avec primauté des prestations (net des impôts latents comptabilisés)		
16	Positions nettes longues en propres instruments CET1	-8'353	D
17	Participations qualifiées réciproques (titres CET1)		
17a	Participations qualifiées, dans lesquelles une influence dominante est exercée avec d'autres détenteurs (titres CET1)		
17b	Participations non significatives (titres CET1)		
18	Participations non qualifiées (max. 10%) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres CET1)		
19	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (montant excédant le seuil 2) (titres CET1)		
20	Droits de gestion hypothécaires (MSR) (montant excédant le seuil 2)		
21	Créances fiscales latentes provenant de différences temporaires (montant excédant le seuil 2)		
22	Montant excédant le seuil 3 (15%)		
23	Dont relatif aux autres participations qualifiées		
24	Dont relatif aux droits de gestion hypothécaires		
25	Dont relatif à d'autres créances fiscales latentes		
26	Pertes attendues pour les positions en titres de participation sous l'approche PD/LGD		
26a	Autres ajustements affectant les boucllements établis selon un standard international reconnu		
26b	Autres déductions		
27	Déductions concernant l'AT1, excédant l'AT1 disponible		
28	= Somme des ajustements relatifs au CET1	-8'353	
29	= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'332'903	

		a	b
en milliers de francs		Montants	Références
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)			
30	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles		
31	Dont instruments figurant sous les fonds propres comptables		
32	Dont instruments figurant sous les engagements comptables		
33	Instruments émis et libérés, reconnus transitoirement (<i>phase out</i>)		
34	Intérêts minoritaires reconnus dans l'AT1		
35	Dont instruments soumis à un phase out		
36	= Fonds propres de base supplémentaires avant ajustements réglementaires		0
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base supplémentaires			
37	Positions nettes longues en propres instruments AT1		
38	Participations qualifiées réciproques (titres AT1)		
38a	Participations qualifiées, dans lesquelles une influence dominante est exercée avec d'autres détenteurs (titres AT1)		
38b	Participations non significatives (titres AT1)		
39	Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres AT1)		
40	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (titres AT1)		
41	Autres déductions		
42	Déductions concernant le T2, excédant le T2 disponible		
42a	Déductions relatives à l'AT1 imputées au CET1		
43	= Somme des ajustements relatifs à l'AT1		0
44	= Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)		0
45	= Fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)		1'332'903
Fonds propres complémentaires (T2)			
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles		
47	Instruments émis et libérés, reconnus transitoirement (soumis à <i>phase out</i>)		
48	Intérêts minoritaires reconnus dans le T2		
49	Dont instruments reconnus transitoirement (phase out)		
50	Corrections de valeurs; provisions et amortissements de prudence; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	62'289	
51	= Fonds propres complémentaires avant ajustements réglementaires		62'289
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres complémentaires			
52	Positions nettes longues en propres instruments T2 et autres instruments de type TLAC		
53	Participations qualifiées réciproques (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
53a	Participations qualifiées, dans lesquelles une influence dominante est exercée avec d'autres détenteurs (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
53b	Participations non significatives (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
54	Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
55	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (titres T2 et autres instruments de type TLAC)		
56	Autres déductions		
56a	Déduction relatives au T2, imputées à l'AT1		
57	= Somme des ajustements relatifs au T2		0
58	= Fonds propres complémentaires (net T2)		62'289
59	= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)		1'395'192
60	Somme des positions pondérées par le risque		7'994'263

		a	b
en milliers de francs		Montants	Références
Ratios de fonds propres			
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	16,7%	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	16,7%	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	17,5%	
64	Exigences de volants spécifiques en CET1 selon standard minimal de Bâle (volant de fonds propres + volant anticyclique selon l'art. 44a OFR + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	2,5%	
65	Dont volant de fonds propres selon minimal standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,5%	
66	Dont volant anticyclique selon le standard minimal de Bâle (art. 44a OFR en % des positions pondérées par le risque)	0,0%	
67	Dont volant relatif aux établissements d'importance systémique selon le standard minimal de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	0,0%	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	9,5%	
68a	Exigences globales en CET 1 selon l'annexe 8 de l'OFR majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	7,8%	
68b	Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	0,0%	
68c	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	13,3%	
68d	Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	9,6%	
68e	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15,1%	
68f	Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	12,0%	
68g	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	17,5%	
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)			
72	Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC	11'400	E
73	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	2'950	E
74	Droits de gestion hypothécaires		
75	Autres créances fiscales latentes		
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2			
76	Correctifs de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche AS-BRI	62'289	
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	92'528	
78	Correctifs de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche IRB		
79	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'IRB		
Instruments de fonds propres soumis à des mesures de phase out (1.1.2018 au 1.1.2022) selon l'art. 141 OFR			
80	Plafond applicable à des instruments CET sous phase out		
81	Montant non pris en compte dans le CET1 (montant excédant le plafond)		
82	Plafond applicable à des instruments AT1 sous phase out		
83	Montant non pris en compte dans l'AT1 (montant excédant le plafond)		
84	Plafond applicable à des instruments T2 sous phase out		
85	Montant non pris en compte dans le T2 (montant excédant le plafond)		

TABLEAU CC2

Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan

	a	b	c
BILAN en milliers de francs	Selon clôture comptable	Selon données relatives au cercle de consolidation	Références
Actifs			
Liquidités	3'157'364	3'157'364	
Créances sur les banques	1'121'205	1'121'205	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			
Créances sur la clientèle	2'194'990	2'194'990	
Créances hypothécaires	10'984'878	10'984'878	
Opérations de négoce	230	230	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9'299	9'299	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Immobilisations financières	404'253	404'253	
Comptes de régularisation	18'012	18'012	
Participations	14'975	14'975	E
Immobilisations corporelles	110'199	110'199	
Valeurs immatérielles			
<i>Dont goodwill</i>			
<i>Dont autres valeurs immatérielles sans droits de gestion hypothécaire (mortgage servicing rights, MSR)</i>			
<i>Dont droits de gestion hypothécaire</i>			
Autres actifs	52'493	52'493	
<i>Dont créances fiscales latentes, dépendant de revenus futurs</i>			
<i>Dont créances fiscales latentes provenant de différences temporaires</i>			
Capital social non libéré			
Total des actifs	18'067'899	18'067'899	
Fonds étrangers			
Engagements envers les banques	1'837'583	1'837'583	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	207'165	207'165	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	10'527'797	10'527'797	
Engagements résultant d'opérations de négoce			
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	73'886	73'886	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Obligations de caisse	32'173	32'173	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	3'940'000	3'940'000	
Comptes de régularisation	48'039	48'039	
Autres passifs	58'348	58'348	
Provisions	10'005	10'005	
<i>Dont impôts latents relatifs au goodwill</i>			
<i>Dont impôts latents relatifs aux autres valeurs immatérielles sans les droits de gestion hypothécaires (MSR)</i>			
<i>Dont impôts latents relatifs aux droits de gestion hypothécaires (MSR)</i>			
<i>Dont provisions relatives aux engagements de prévoyance</i>			
Total des fonds étrangers	16'734'996	16'734'996	
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres complémentaires (T2)			
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres de base supplémentaires (AT1)			

	a	b	c
BILAN en milliers de francs	Selon clôture comptable	Selon données relatives au cercle de consolidation	Références
Fonds propres			
Réserve pour risques bancaires généraux	517'811	517'811	B
Capital social	158'000	158'000	A
<i>Dont reconnu en qualité de CET1</i>	158'000	158'000	A
<i>Dont reconnu en qualité d'AT1</i>			
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices reportés et de la période concernée	665'444	665'444	B / C
(Propres parts du capital)	-8'353	-8'353	D
Total des fonds propres	1'332'903	1'332'903	

TABLEAU CCA

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

1	Émetteur	Banque Cantonale du Valais (BCVs)
2	Identifiant (ISIN)	Action nominative (CH0305951201)
3	Droit régissant l'instrument	Loi sur la BCVs et statuts de la BCVs Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 al. 1 CO
3a	Moyens par lesquels le critère d'exécution figurant dans le paragraphe 13 du «term sheet TLAC» est assuré (pour les autres instruments TLAC pris en compte, soumis à un droit étranger)	n/a

Traitement réglementaire

4	Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III	CET1
5	Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	CET1
6	Éligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	Individuel
7	Type d'instrument	Titre de participation
8	Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (en millions de CHF)	158
9	Valeur nominale de l'instrument	158'000'000
10	Classification comptable	Capital-actions
11	Date initiale d'émission	2016
12	Avec ou sans échéance	Sans échéance
13	Date d'échéance initiale	n/a
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Non
15	Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel (fiscal ou réglementaire) / montant du remboursement	n/a
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, le cas échéant	n/a

Dividende / coupon

17	Dividende / coupon fixe ou variable	Variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	n/a
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (l'absence de dividende sur l'instrument implique une renonciation au dividende sur les actions ordinaires)	Non
20	Paiement d'intérêts / de dividendes totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire, obligatoire	Totalement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération (step up) ou d'une autre incitation au remboursement	n/a
22	Non cumulatif / cumulatif	n/a
23	Convertible / non convertible	n/a
24	Si convertible: seuil de déclenchement de la conversion	n/a
25	Si convertible: total ou partiel	n/a
26	Si convertible: taux de conversion	n/a
27	Si convertible: conversion obligatoire / facultative	n/a
28	Si convertible: indication du type d'instrument remis après conversion	n/a
29	Si convertible: indication de l'émetteur de l'instrument remis après conversion	n/a
30	Mécanisme d'abandon de créance	n/a
31	En cas d'abandon de créance: critère déclenchant l'abandon	n/a
32	En cas d'abandon de créance: totale / partielle	n/a
33	En cas d'abandon de créance: permanente ou temporaire	n/a
34	En cas d'abandon temporaire de créance: description du mécanisme de recouvrement (<i>write up</i>)	n/a
34a	Type de subordination	n/a
35	Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indication du type d'instrument de rang immédiatement supérieur dans la hiérarchie de l'entité juridique concernée)	n/a
36	Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	n/a
37	Dans l'affirmative: description de ces caractéristiques	n/a

TABLEAU LR1

Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier

en milliers de francs		a
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	18'067'899
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	
3	Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	
4	Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	-9'299
5	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	486'856
7	Autres ajustements (1)	-1'313'580
8	= Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	17'231'876

(1) En conformité avec la Communication FINMA sur la surveillance 02/20 du 31 mars 2020 – Assouplissements temporaires pour les banques suite à la crise engendrée par le COVID-19 – les avoirs auprès de banques centrales selon les Cm 5 et 7 de la Circ.-FINMA 20/1 «Comptabilité – banques» ont été exclus du calcul de ratio de levier au 31.12.2020.

Liquidités: gestion du risque de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan qui tient compte des échéances de refinancement.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement lorsque des tensions sur le marché se manifestent et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidité sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la Trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le comité ALCO.

Un outil informatique fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités.

Au besoin, le comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

TABLEAU LIQ1

Liquidités: informations relatives au ratio de liquidités (LCR)

en milliers de francs		3 ^e trimestre 2020 (valeurs moyennes mensuelles)		4 ^e trimestre 2020 (valeurs moyennes mensuelles)	
		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
A. Actifs liquides de haute qualité					
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	3'191'528	-	3'111'046
B. Sorties de trésorerie					
2	Dépôts de détail	8'116'768	645'526	8'270'189	659'193
3	<i>Dont dépôts stables</i>	<i>3'997'701</i>	<i>199'885</i>	<i>4'056'160</i>	<i>202'808</i>
4	<i>Dont dépôts moins stables</i>	<i>4'119'067</i>	<i>445'641</i>	<i>4'214'028</i>	<i>456'385</i>
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	2'731'165	1'777'395	2'335'697	1'543'409
6	<i>Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
7	<i>Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	<i>2'731'165</i>	<i>1'777'395</i>	<i>2'335'697</i>	<i>1'543'409</i>
8	<i>Dont titres de créances non garantis</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés	0	0	0	0
10	Autres sorties de trésorerie	2'146'549	296'873	2'141'372	281'917
11	<i>Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions</i>	<i>90'720</i>	<i>90'720</i>	<i>77'747</i>	<i>77'747</i>
12	<i>Dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues</i>	<i>3'333</i>	<i>3'333</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
13	<i>Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées</i>	<i>2'052'496</i>	<i>202'819</i>	<i>2'063'625</i>	<i>204'170</i>
14	Autres engagements de financement contractuels	31'675	31'675	25'464	25'464
15	Autres engagements de financement conditionnels	48'611	2'431	48'644	2'432
16	Somme des sorties de trésorerie	-	2'753'899	-	2'512'415
C. Entrées de trésorerie					
17	Opérations de financement garanties (reverse repo par ex.)	0	0	0	0
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	426'708	255'343	472'215	245'729
19	Autres entrées de trésorerie	59'042	59'042	16'739	16'739
20	Somme des entrées de trésorerie	485'750	314'385	488'954	262'469
Valeurs apurées					
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	3'191'528	-	3'111'046
22	Somme nette des sorties de trésorerie	-	2'439'514	-	2'249'946
23	Ratio de liquidités à court terme LCR en %	-	130,8%	-	138,3%

Le LCR permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidité pour faire face à un stress de liquidité sur une période de 30 jours.

Le LCR est calculé comme le ratio entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant

des sorties nettes de liquidité potentielles à un horizon de 30 jours.

Les sorties nettes de liquidité potentielles résultent de la différence entre les sorties de liquidité (exemples: retraits sur les dépôts à vue, non-renouvellement des emprunts de maturité inférieure

à 30 jours) et les entrées de liquidité (exemple: remboursement des créances de maturité inférieure à 30 jours) dans une situation de stress.

Le ratio minimum légal est fixé à 100%.

Variations et facteurs significatifs du ratio LCR

Durant le 2^e semestre 2020, la moyenne du ratio LCR a oscillé entre 120% et 150% (mesure mensuelle).

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont demeurés à un niveau élevé dépassant 2,5 milliards de francs.

Ils couvrent les besoins de liquidité qui résultent pour l'essentiel des dépôts de détail et des financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients.

Composition des actifs liquides de haute qualité (HQLA)

Les actifs liquides de haute qualité sont composés à plus de 93% de liquidités et d'avoirs auprès de la Banque Nationale

Suisse et, pour le reste, de titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités.

Concentration des sources de refinancement

La BCVs développe les services d'une banque universelle de proximité.

Ses sources de financement privilégiées, les dépôts de détail et de sa clientèle commerciale, sont complétées par des prêts de la centrale des lettres de gage

des Banques Cantonales Suisses et par l'émission d'emprunts obligataires.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la BCVs opère également sur le marché monétaire.

Expositions en dérivés et appels de marge potentiels

Le tableau «9.4 Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)» des comptes annuels détaille la nature et le volume des opérations sur dérivés traitées par la BCVs (page 108 du rapport de gestion 2020 disponible à l'adresse: <https://>

www.bcvs.ch/la-bcvs/publications-medias/publications/toutes-les-publications).

Les appels de marge potentiels significatifs concernent les opérations sur devises à terme jusqu'à un an et les ins-

truments financiers dérivés de taux dont les volumes au 31 décembre 2020 s'élèvent respectivement à 1'964 millions de francs et à 1'143 millions de francs.

Asymétries de devises dans le LCR

Durant le 2^e semestre 2020, plus de 84% des engagements inscrits au bilan étaient libellés en francs suisses.

Risque de crédit: informations générales

La Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, à des personnes physiques ou morales, pour des opérations effectuées essentiellement dans le Canton du Valais. Cette activité représente le cœur de métier de la Banque.

La Banque vise à maintenir un portefeuille de crédit à la clientèle de qualité, conforme aux règlements internes (taux d'avance, amortissement et tenue des charges financières) et, afin de limiter les risques de concentration, diversifié en termes de clientèle, de type de crédit et de situation géographique des gages en Suisse.

La politique de crédit vise à créer une même «unité de doctrine» qui permette d'apprécier les affaires de crédit selon des critères identiques et d'unifier les attitudes du personnel à l'égard de la clientèle.

Son application doit permettre la réalisation des objectifs de rentabilité définis, notamment au niveau des fonds propres et de la qualité du portefeuille crédit. La poursuite de l'objectif de rentabilité se fait en adéquation avec les règles prudentielles communément appliquées dans la branche, indépendamment de la situation économique.

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes:

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits;
- Mise en place du système de ratings;
- Réexamen périodique des dossiers sur la base de critères de risques;
- Garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds;
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits «non standards» et pour les réexamens des crédits.

Par ailleurs, la Banque évalue et surveille les risques de crédit par l'application des outils et exercices suivants:

- un recensement des «Exceptions to Policy» (crédits dérogeant aux exigences internes vis-à-vis du taux d'avance, d'amortissement, de charge

financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires) concernant les crédits garantis par gage immobilier;

- une réévaluation systématique, au minimum semestrielle, des corrections de valeur individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises;
- une analyse des pertes, des nouveaux besoins de corrections de valeur individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises;
- un contrôle des dépassements;
- l'exécution périodique de stress-test sur tout ou partie de son portefeuille crédits.

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et des gages.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques inhérents de défaillance.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la dispo-

sition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de catégoriser les débiteurs en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. En tant que banque de catégorie 3 selon l'annexe 3 OB, la Banque est tenue en vertu de l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA de constituer des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises.

Les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur sont présentées en page 102 du rapport de gestion 2020 (disponible à l'adresse: www.bcvs.ch/la-bcvs/publications-medias/publications/toutes-les-publications).

Les corrections de valeur pour créances compromises et non compromises sont réévaluées au minimum semestriellement.

TABLEAU CR1

Risques de crédit: qualité de crédit des actifs

en milliers de francs	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
	Positions en défaut	Positions pas en défaut		
1 Créances (sans les titres de dette)	392'526	14'002'962	100'108	14'295'380
2 Titres de dette		333'497		333'497
3 Expositions hors bilan		707'470		707'470
4 TOTAL	392'526	15'043'929	100'108	15'336'347

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises au sens de l'art. 25 al. 1 let. b OEPC-FINMA ne sont pas intégrées à ce tableau.

TABLEAU CR2

Risque de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut

en milliers de francs	a
1 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente	381'717
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	92'077
3 Positions retirées du statut «en défaut»	-80'875
4 Montants amortis	
5 Autres changements (+/-)	-394
6 = Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	392'525

TABLEAU CRB

Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs

en milliers de francs	Segmentation du risque crédit - zones géographiques							Total
	Suisse	Europe	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	Océanie	Asie	Afrique	
Bilan / Créances								
Liquidités	3'148'725	7'693	945					3'157'364
Créances sur les banques	1'098'699	11'073	11'434					1'121'205
Créances résultant d'opérations de financement de titres								0
Créances sur la clientèle	2'178'930	26'575	864	33	85	539	160	2'207'185
Créances hypothécaires	11'027'640							11'027'640
Opérations de négoce								0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés								0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								0
Immobilisations financières	299'177	62'968	24'999	2'110		14'999		404'253
Comptes de régularisation	17'923	36	5	36		12		18'012
Participations	14'975							14'975
Immobilisations corporelles	110'199							110'199
Valeurs immatérielles								0
Autres actifs	2'006							2'006
Capital social non libéré								0
Total	17'898'274	108'345	38'246	2'179	85	15'551	160	18'062'840
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	43'531	221						43'752
Engagements irrévocables	625'895	2						625'897
Engagement de libérer versements supplémentaires	37'821							37'821
Crédits par engagements								0
Total	707'247	223	0	0	0	0	0	707'470
Total de la période de référence	18'605'521	108'568	38'246	2'179	85	15'551	160	18'770'311
Créances en souffrance								
Créances en souffrance	42'420	285	5		2	453		43'165
dont créances en souffrance; mais pas compromises								0
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises	42'420	285	5		2	453		43'165
Créances compromises								
Créances compromises	347'238	2'122						349'360
dont créances compromises "échues"	114'311	1'112						115'423
dont créances compromises "non échues"	232'927	1'010						233'937
Corrections de valeur pour des positions compromises	100'960	1'380						102'339

La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent un profil de risque supérieur. Ces créances font l'objet de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises au sens de l'art. 25 al. 1 let. b OEPF-FINMA. Ces corrections de valeur ne sont pas intégrés à ce tableau. Dans la classe 9 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur individuelles pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et intérêts.

en milliers de francs	Segmentation du risque crédit - branches							
	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
Bilan / Créances								
Liquidités	3'077'913						79'450	3'157'364
Créances sur les banques			1'121'205					1'121'205
Créances résultant d'opérations de financement de titres								0
Créances sur la clientèle	166'275	908'045	11'637	323'132	797'845		250	2'207'185
Créances hypothécaires		46'057	453	213'781	10'767'349			11'027'640
Opérations de négoce								0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés								0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								0
Immobilisations financières		47'260	47'990	218'138	9'959	7'698	73'208	404'253
Comptes de régularisation							18'012	18'012
Participations						14'975		14'975
Immobilisations corporelles							110'199	110'199
Valeurs immatérielles								0
Autres actifs							2'006	2'006
Capital social non libéré								0
Total	3'244'189	1'001'362	1'181'286	755'052	11'575'153	22'673	283'126	18'062'840
Hors Bilan								
Engagements conditionnels		175	44	31'404	12'129			43'752
Engagements irrévocables		96'979		40'489	488'429			625'897
Engagement de libérer versements supplémentaires			37'820				1	37'821
Crédits par engagements								0
Total	0	97'154	37'864	71'893	500'557	0	1	707'470
Total de la période de référence	3'244'189	1'098'517	1'219'150	826'945	12'075'710	22'673	283'128	18'770'311
Créances en souffrance								
Créances en souffrance					43'165			43'165
dont créances en souffrance; mais pas compromises								0
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises					43'165			43'165
Créances compromises								
Créances compromises	9'271	175	125	57'941	281'848			349'360
dont créances compromises "échues"				281	115'142			115'423
dont créances compromises "non échues"	9'271	175	125	57'660	166'706			233'937
Corrections de valeur pour des positions compromises				20'910	81'429			102'339

en milliers de francs	Segmentation du risque crédit - échéances							Total
	A vue	Résiliable	Échéance d'ici 3 mois	Échéance entre 3 mois et 12 mois	Échéance entre 12 mois et 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	
Bilan / Créances								
Liquidités	3'157'364							3'157'364
Créances sur les banques	251'205		175'000	500'000	195'000			1'121'205
Créances résultant d'opérations de financement de titres								0
Créances sur la clientèle	3'470	319'881	114'293	249'083	731'208	789'250		2'207'185
Créances hypothécaires	17'500	600'344	401'517	1'035'778	4'758'485	4'214'016		11'027'640
Opérations de négoce								0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés								0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								0
Immobilisations financières	70'756			19'545	156'944	157'008		404'253
Comptes de régularisation	18'012							18'012
Participations							14'975	14'975
Immobilisations corporelles							110'199	110'199
Valeurs immatérielles								0
Autres actifs			2'006					2'006
Capital social non libéré								0
Total	3'518'307	920'225	692'816	1'804'406	5'841'637	5'160'274	125'174	18'062'840
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	14'492		1'686	3'832	22'810	932		43'752
Engagements irrévocables			574'253		51'644			625'897
Engagement de libérer versements supplémentaires	37'821							37'821
Crédits par engagements								0
Total	52'313	0	575'939	3'832	74'454	932	0	707'470
Total de la période de référence	3'570'620	920'225	1'268'755	1'808'237	5'916'091	5'161'206	125'174	18'770'310
Créances en souffrance								
Créances en souffrance	43'165							43'165
dont créances en souffrance; mais pas compromises								0
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises	43'165							43'165
Créances compromises								
Créances compromises	121'390		15'001	45'652	145'790	21'526		349'360
dont créances compromises "échues"	65'873		3'757	13'587	23'922	8'285		115'423
dont créances compromises "non échues"	55'518		11'244	32'065	121'869	13'241		233'937
Corrections de valeur pour des positions compromises	55'835		2'406	13'357	29'300	1'441		102'339

Risque de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La «valeur de nantissement», sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante:

- Maison familiale, appartement en PPE: valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel: valeur de rendement,
- Immeuble agricole: valeur de rendement (LDFR),
- Terrain : valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier valaisan, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues. Pour le financement des objets hors canton, la Banque utilise

notamment un modèle d'estimation hédoniste.

Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation, dont un modèle hédoniste, pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables projetés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au mon-

tant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle des particuliers d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et qualitatifs.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas,

une évaluation approfondie est effectuée, permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

TABLEAU CR3

Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque

en milliers de francs		a	b1	b	d	f
		Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes / valeur comptable	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1	Prêts (sans les titres de dette)	2'650'914	11'644'465	11'291'119	353'096	250
2	Titres de dette	333'497				
3	TOTAL	2'984'411	11'644'465	11'291'119	353'096	250
4	Dont en défaut	112'204	280'322	270'876	9'446	

TABLEAU CRD

Risque de crédit: indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard

La Banque Cantonale du Valais n'utilise pas les notations externes pour le calcul des fonds propres nécessaires selon l'approche standard.

TABLEAU CR4

Risque de crédit: expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard

en milliers de francs		a	b	c	d	e	f
		Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque et après mesures d'atténuation du risque		RWA	Densité RWA
		Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan		
1	Gouvernements centraux et banques centrales	3'077'913		3'244'128		0	0,0%
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	1'109'995	37'820	1'111'254	37'820	519'390	45,2%
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	922'086	94'654	1'001'362	48'565	482'022	45,9%
4	Entreprises	795'493	71'893	755'010	35'904	630'612	79,7%
5	Retail	11'791'145	503'101	11'512'672	248'350	5'523'193	47,0%
6	Titres de participations	22'673		22'673		33'278	146,8%
7	Autres positions	282'883	1	283'126	1	294'473	104,0%
8	Total	18'002'189	707'470	17'930'226	370'639	7'482'968	40,9%

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises au sens de l'art. 25 al. 1 let. b OEPC-FINMA ne sont pas intégrées à ce tableau.

TABLEAU CR5

Risque de crédit: positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Catégories de positions / pondérations risquées	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
en milliers de francs										
1 Gouvernements centraux et banques centrales	3'244'128									3'244'128
2 Banques et négociants en valeurs mobilières			246'711	295	864'249		37'820			1'149'074
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement			257'946	2'595	719'682	84	69'621			1'049'927
4 Entreprises			187'127	16'089		570	587'127	0		790'913
5 Retail				9'159'812		1'224'342	1'332'598	44'270		11'761'022
6 Titres de participation							7'363	12'360	2'950	22'673
7 Autres positions	79'450					250	152'435	3'604	47'388	283'128
8 TOTAL	3'323'578	0	691'783	9'178'791	1'583'931	1'225'246	2'186'964	60'234	50'338	18'300'865
9 Dont créances couvertes par gage immobilier				9'178'791		554'732	970'004			10'703'526
10 Dont créances en souffrance							77'756	44'270		122'026

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises au sens de l'art. 25 al. 1 let. b OEPC-FINMA ne sont pas intégrées à ce tableau.

TABLEAU CRE

IRB: indications relatives aux modèles

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de crédit.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche IRB (Internal Ratings-Based Approach).

TABLEAU CCRA

Risque de crédit de contrepartie: indications générales

L'appétence générale aux risques de contreparties bancaires de la Banque est faible. Elle se concrétise par des critères de sélection exigeants.

Les contreparties bancaires sont issues de pays de l'OCDE. Le risque pays est ainsi maintenu à un niveau limité.

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

Les limites pour dérivés OTC (y compris contrats à terme) sont essentiellement octroyées aux contreparties bancaires afin de pouvoir réaliser des opérations de trading ainsi que des opérations de couverture des risques de taux. Elles sont

également octroyées à des entreprises ou des CDP afin qu'elles puissent couvrir des risques de change. Ces limites sont surveillées quotidiennement au niveau individuel.

La Banque traite des opérations dérivés OTC en principe uniquement sur la base de contrat de netting ISDA ou de contrat équivalent. Un accord de collateral management CSA est en outre conclu avec les contreparties bancaires avec lesquelles la BCVs traite des opérations dérivés OTC.

TABLEAU SECA

Titrisations: indications générales relatives aux positions de titrisation

La Banque Cantonale du Valais n'effectuant pas d'opérations de titrisation, elle ne doit pas publier ce tableau.

TABLEAU MRA

Risques de marché: indications générales

L'appétence générale aux risques de marché de la Banque est faible.

Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en

monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée journallement.

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard pour le calcul des fonds propres nécessaires pour les risques de change.

Opérations de négoce-titre

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de «VaR» (Value-at-Risk).

Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journallement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99%.

Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro. Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré.

La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche «de minimis» pour le calcul des fonds propres nécessaires pour les risques de marché sur instruments de taux d'intérêt et d'actions.

TABLEAU MR1

Risques de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard

		a
en milliers de francs		RWA
Produits outright		
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	
2	Risques de cours sur actions (général et spécifique)	
3	Risque de change	2'349
4	Risque sur matières premières	231
Options		
5	Procédure simple	
6	Procédure delta-plus	
7	Procédure par scénarios	
8	Titrisations	
9	TOTAL	2'580

TABLEAU MRB

Risques de marché: indications en cas d'utilisation de l'approche des modèles

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard, respectivement «de minimis», pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de marché.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche des modèles.

Risque de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

a. Description de la façon dont la Banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque

Le risque de taux sur le portefeuille de banque (IRRBB) est défini comme la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur des fonds propres en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de banque.

Deux types de risque de taux d'intérêt significatifs pour la Banque sont pris en

considération dans le cadre de l'Asset and Liability Management:

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors-bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des

produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors-bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

b. Description des stratégies supérieures de la Banque afin de gérer et atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la Banque poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme, par des emprunts obligataires ainsi que des prêts des Centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en oeuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale

et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présentée mensuellement au Comité ALCO (Asset-and-Liability-Management-Committee) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites d'appétence et le Conseil d'administration trimestriellement.

Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Il détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture) qui sont validées par la Direction générale préalablement à leur exécution.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité ALCO. Basée sur la méthode des

taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département Risk Management est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur reporting.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan: le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

c. Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la Banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la Banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par

la détermination de valeurs Δ EVE (perspective de la valeur économique) et NII

(perspective des bénéfices) et par des simulations.

d. Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus

La Banque modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la «Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques»:

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE): variation parallèle de +/-150 pdb, steepener / flattener, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse
- Scénarios de choc (calculs NII): scénario de base, baisse / hausse des taux.

D'autres scénarios alternatifs relatifs à la NII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.

e. Différences sensibles entre les hypothèses de modélisation de la Banque utilisées dans le système de mesure interne du risque de taux et les hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1

S'agissant du Δ EVE, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1. Concernant le calcul des valeurs NII, le scénario de base de la banque ne diverge pas des données figurant au tableau IRRBB1.

L'impact sur les revenus tient compte d'un taux plancher à 0% pour les prestations de la clientèle et intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

f. Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés. Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit à l'annexe 6 «Politique d'affaires lors de la mise en oeuvre d'instruments financiers

dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture» des comptes annuels (page 104 du rapport de gestion 2020 disponible à l'adresse: www.bcvs.ch/la-bcvs/publications-medias/publications/toutes-les-publications).

g. Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer Δ EVE et Δ NII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (Δ EVE)

Détermination des flux des paiements: prise en compte des marges de taux et des autres composantes:

Les flux des paiements sont présentés en tenant compte des marges de taux.

Procédure de mapping: description des procédures de mapping des paiements mises en oeuvre:

Les flux des paiements permettant de déterminer le Δ EVE sont calculés sur la base de contrats individuels.

Taux d'escompte - description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation:

Les flux des paiements, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes du Libor et des swaps de taux (IRS-mid).

Modification des revenus attendus (Δ NII)

Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs:

Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée est simulé pour différents scénarios. Pour ce faire, la BCVs recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario de base, des scénarios alternatifs sont modélisés ainsi que, ponctuellement, des simulations de résistance. Le scénario de base est recalculé sur un horizon de 12 mois en lui appliquant une variation de la courbe des taux de ± 100 pdb.

Positions variables

Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables:

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan: le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour les prestations actives à taux variables, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (back-looking). Pour les prestations passives à taux variables, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent de données de base à la simulation (forward-looking).

Positions comportant des options de remboursement

Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements:

Les produits de la BCVs ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

Placements à terme

Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements:

Les produits de la BCVs ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements. Au cas où des dépôts à terme seraient retirés prématurément, la valeur du marché s'applique.

Options de taux automatiques

Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements:

Les produits de la BCVs ne comprennent aucune position avec options de remboursement automatique, non liées à des comportements.

Positions en dérivés

Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires:

La Banque utilise les swaps de taux (IRS) pour la gestion du risque de taux. Elle contracte également des swaps de devises dans le cadre de sa stratégie de refinancement; ces instruments dérivés comprennent également une composante de taux.

Autres hypothèses

Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux:

Il n'y a pas d'autres hypothèses.

Risque de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

	Volumes (en millions de francs)			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	870	870	n/a	0,92	0,92	-	-
Créances sur la clientèle	1'718	1'718	n/a	4,29	4,29	-	-
Hypothèques du marché monétaire	443	443	n/a	1,28	1,28	-	-
Hypothèques à taux fixes	10'393	10'393	n/a	4,51	4,51	-	-
Immobilisations financières	330	330	n/a	4,54	4,54	-	-
Autres créances	0	0	n/a	-	-	-	-
Créances découlant de dérivés de taux (1)	3'187	1'143	n/a	0,24	0,20	-	-
Engagements envers les banques	1'973	403	n/a	1,06	3,72	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	322	322	n/a	2,55	4,06	-	-
Obligations de caisse	32	32	n/a	2,34	2,34	-	-
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	3'940	3'940	n/a	5,06	5,06	-	-
Autres engagements	0	0	n/a	-	-	-	-
Engagements résultant de dérivés de taux (1)	3'197	3'197	n/a	2,31	2,31	-	-
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	253	66	n/a	0,08	0,08	-	-
Créances sur la clientèle	310	299	n/a	0,36	0,36	-	-
Créances hypothécaires à taux variables	461	461	n/a	1,54	1,54	-	-
Autres créances à vue	16	16	n/a	0,08	0,08	-	-
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	5'790	5'199	n/a	0,62	0,67	-	-
Autres engagements à vue	271	267	n/a	0,08	0,08	-	-
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	4'223	4'223	n/a	3,47	3,47	-	-
Total	37'728	33'321	n/a	2,85	3,20	3,21	3,39

(1) Swaps de taux d'intérêts (IRS) et swaps de devises. Pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

Risque de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

en milliers de francs	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2020	30.06.2020	31.12.2020	30.06.2020
Hausse parallèle	-193'345	-165'659	3'372	-675
Baisse parallèle	222'955	187'596	8'545	11'907
Choc dit <i>steepener</i> (baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme)	-47'274	-33'549	-	-
Choc dit <i>flattener</i> (hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme)	10'615	2'503	-	-
Hausse des taux à court terme	-59'774	-56'249	-	-
Baisse des taux à court terme	63'698	59'279	-	-
Maximum	193'345	165'659	-3'372	675
Fonds propres de base (Tier1)	1'332'903	1'365'867	-	-

Δ EVE

Les déplacements parallèles de la courbe de taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur actuelle des fonds propres. En comparaison, les variations des taux courts se traduisent par des modifications moins importantes. Au vu de la structure du bilan,

la variation négative la plus élevée est due à un déplacement parallèle vers le haut, puisqu'à l'actif apparaissent principalement les hypothèques à taux fixe et qu'au passif figurent les dépôts de la clientèle à taux variable.

Δ NII

Eu égard au niveau des taux actuels, dans le cas d'un déplacement vers le haut, les charges liées aux prestations passives de la clientèle à taux variables demeurent stables. Quant aux prestations actives et passives à taux fixes, elles sont renouvelées à échéance aux nouvelles condi-

tions. Il résulte de cette simulation une légère augmentation des revenus nets d'intérêts.

La simulation d'un déplacement vers le bas impacte principalement les prestations actives et passives à taux fixe à

court terme. Avec le postulat du maintien du taux de référence à -0.75% de la BNS et de la répercussion ciblée des taux négatifs sur la clientèle, il résulte de cette simulation une légère augmentation des revenus nets d'intérêts.

TABLEAU REMA

Rémunérations: politiques

Le devoir de publication de ce tableau ne s'applique qu'aux établissements soumis à l'application impérative de la Circ.-FINMA 10/1 «Systèmes de rémunération» (cm 6). La Banque Cantonale du Valais n'est pas soumise à cette publication.

La partie «Rémunérations, participations et prêts» du chapitre Gouvernance d'en-

treprise présente le système de rémunération en vigueur à la BCVs (page 80 du rapport de gestion 2020 disponible à l'adresse: <https://www.bcvs.ch/la-bcvs/publications-medias/publications/toutes-les-publications>).

TABLEAU ORA

Risques opérationnels: indications générales

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif décrit dans la «Politique de risque et principes de gestion des risques» et sur les principes de gouvernance induits par ces principes. Il établit le lien entre les structures organisationnelles, les méthodes, les processus et les outils composant le dispositif. Sa méthodologie permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur.

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés sont documentés à l'aide d'un outil de modélisation.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de

données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont répartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le service «Contrôle interne» définit des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la banque effectuent des évaluations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

Un rapport sur les risques opérationnels et du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus est établi à l'attention de la Direction générale (trimestriellement) et du Conseil d'administration (semestriellement).

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses

d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires pour les risques opérationnels.



**Banque Cantonale
du Valais**

www.bcvs.ch

La confiance rapproche